



---

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 mai 2018

**PV n° 2018/4**

Le Conseil Municipal de la Commune de PAYS DE CLERVAL s'est réuni le :  
Vendredi 04 mai 2018 à 19 H 30,  
en Mairie de PAYS DE CLERVAL,  
sous la présidence de M. GARNIER Georges, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le :  
27 avril 2018.

**Étaient présents:**

Mesdames et Messieurs BARBIER Jean-Marie, CASARTELLI Ludovic, CHASSOT Éric, ESCAMILLA Véronique, GARNIER Georges, LEJEUNE Michel, MONIN Philippe, MOREL René, NEVERS Denis, TAMISIER Jeannine, VERMOT Jean-Claude, *Conseillers Municipaux*

**Étaient excusés avec procuration :**

BOURGEOIS Gérard, excusé, procuration à MONIN Philippe  
CARLIN Évelyne, excusée, procuration à LEJEUNE Michel  
GIRARDOT Marianne, excusée, procuration à TAMISIER Jeannine  
PREDINE Anaïs, excusée, procuration à CHASSOT Éric

**Étai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) :**

CHAMOT Gilbert

**Étai(en)t absent(e)(s) :**

CORDELIER Emmanuelle  
YOYOTTE Marie-Line

**Secrétaire de séance :**

Mme ESCAMILLA Véronique est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité, par le conseil municipal, fonction qu'elle accepte.

M. le Maire :

- ouvre la séance du conseil municipal, à 19 heures 30
- donne la parole à Mme Maryline MILLOT du Comité Départemental Doubs Tourisme, pour présenter le diagnostic et le projet d'aménagement du terrain de camping municipal
- distribue, pour visa des membres présents, le tableau de présence de la séance du conseil municipal du 13 avril 2018
- demande à l'assemblée :
  - l'ajout, à l'ordre du jour de ce conseil municipal, des délibérations :

- n° 2018/4/006 : réhabilitation école primaire/périscolaire : adoption du plan de financement, phase 1 et phase 2 de l'opération. Demande de subvention DETR, phase 1
- n° 2018/4/007 : achat par la commune de la parcelle boisée cadastrée ZO 26, « Les Moncey »

**Lecture est donnée de l'ordre du jour :**

- 2018/4/001 Approbation du procès-verbal n° 2018/3 de la séance du 13/04/2018
- 2018/4/002 Réhabilitation école primaire/périscolaire : validation APD + plan de financement
- 2018/4/003 Réhabilitation école primaire/périscolaire : relevé topographique
- 2018/4/004 Délégation au président de la CC2VV de toute signature pour le contrat territorial CAP25
- 2018/4/005 Informations diverses
- 2018/4/006 Réhabilitation école primaire/périscolaire : adoption du plan de financement, phase 1 et phase 2 de l'opération. Demande de subvention DETR, phase 1
- 2018/4/007 Achat par la commune de la parcelle boisée cadastrée ZO 26, « Les Moncey »

**OBJETS ABORDÉS LORS DE CETTE SEANCE**

**Présentation diagnostic et du projet d'aménagement du terrain de camping municipal** par Mme MILLOT du Conseil Départemental.

**2018/4/001 Approbation du procès-verbal n° 2018/3 de la séance du 13/04/2018**

Le procès-verbal n° 2018/3 de la séance du 13/04/2018, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, a fait l'objet du vote suivant : 12 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

**2018/4/002 Réhabilitation école primaire/périscolaire : validation APD + plan de financement**

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal de 25340 Pays de Clerval, après présentation de l'avant-projet définitif concernant la réhabilitation du bâtiment de l'école primaire :

- Valide la poursuite du projet sur la base d'une estimation définitive des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) de : 2 023 900 euros H.T.
- Autorise M. le Maire à organiser la publicité et mise en concurrence des marchés de travaux relatifs à cette opération, par le biais d'une procédure adaptée selon les dispositions de l'art. 27 du décret n°2016-360 du 25.03.2016 relatif aux marchés publics
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**2018/4/003 Réhabilitation école primaire/périscolaire : relevé topographique**

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation école primaire/périscolaire, 29 rue Porte de Chaux, il est nécessaire de procéder à un relevé topographique sur la zone où se situe cette école.

Cette tâche sera menée par ATELIER ECO 3 D, sise 8 rue Alfred de Vigny, 25000 Besançon, pour un montant de 1 368,00 euros HT, soit 1 641,60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- émet un avis favorable à cette opération
- confie cette opération à ATELIER ECO 3D, pour un montant de 1 368,00 euros HT, soit 1 641,60 euros TTC
- autorise M. le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**2018/4/004 Délégation au Président de la CC2VV de toute signature pour le contrat territorial CAP25**

M. le Maire expose le sujet à l'assemblée.

Le Département du Doubs a fixé un nouveau cap stratégique de ses politiques à horizon 2025 : C@P 25.

Ce projet fixe la politique d'action et les objectifs du Département pour les prochaines années.

L'accompagnement technique et financier des territoires fait partie de ces changements et se traduit par la mise en place d'un *Contrat de Territoire* à l'échelle de chaque EPCI.

La CC des 2 Vallées Vertes est *territoire pilote* dans cette démarche et sera le premier territoire du Doubs à signer un *Contrat de Territoire* avec le Département.

D'une démarche de financement « par projets », le Département passe à une démarche de financement par contrat. Cette contractualisation est prévue pour 4 ans (2017-2021) avec une enveloppe financière définie pour cette période par territoire intercommunal.

Le Contrat de Territoire doit préciser une programmation des projets, s'appuyant un diagnostic partagé du territoire, des besoins, des priorités définis par les élus.

Tous ces éléments seront portés dans le « Contrat de Territoire » et les aides du Département seront apportées uniquement en fonction des axes et des priorités exprimés dans ce document.

Pour assurer le suivi de cette démarche, Mme la Président du Département a souhaité créer un comité de pilotage et de concertation, composé des élus départementaux du Territoire, du Président de la CC2VV, de 5 maires du territoire et d'elle-même.

**Axe 3 du projet C@P 25 : « soutien aux projets territoriaux » :**

L'axe 3 du projet C@P 25 prévoit une enveloppe territorialisé pour la période 2017-2021 de 2 100 000€ pour le territoire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes. Cette enveloppe sera consommée par le territoire en fonction des priorités et thématiques portées au projet de territoire.

Deux Volets composent cette Axe 3 :

**Volet A : Soutien aux opérations structurantes**

- s'inscrivant dans un projet de territoire
- répondant aux priorités du Département

- offrant un service nouveau, quel que soit le type de maître d'ouvrage (EPCI, commune, groupement de communes, bailleur social, association, ...).

#### Volet B : Soutien aux projets d'intérêt local

- portés par les communes et les syndicats
- concernant la création, rénovation et restructuration de patrimoine (ex : bâtiments publics, chemins ruraux, petit patrimoine rural, équipement sportif à vocation ludique, ...) d'intérêt communal

#### Rôle du comité de pilotage et de concertation :

Le Comité de pilotage et de concertation aura pour rôle de :

- définir la répartition entre le volet A et le volet B  
*A ce sujet, aucune décision définitive n'a été prise, mais la tendance est une répartition à hauteur de 75 % de l'enveloppe pour le Volet A et 25% pour le Volet B.*
- hiérarchiser et prioriser les thématiques du volet A uniquement (*le Département restant souverain dans les décisions relevant du volet B*), qui seront retranscrites dans le Contrat de Territoire selon la trame suivante :

#### Priorité 1 :

- Développer et accompagner la structuration et le renforcement de l'offre de santé sur le territoire
  - o projet de santé, accueil de nouveaux praticiens
  - o maison de santé, offre mutualisée, etc.
- Soutenir et développer les équipements d'enseignements scolaires
  - o réhabilitation, construction d'équipements scolaires
- Offrir à la population des équipements sportifs et de loisirs de qualité
  - o équipements sportifs, salle de sports, gymnase
  - o bassin d'apprentissage de la natation
- Maintenir et développer une offre d'équipement culturel de qualité en milieu rural
  - o construction d'équipement culturel (bibliothèque, médiathèque,...)
  - o Salle socio-culturelle,...

#### Priorité 2 :

- Favoriser l'attractivité et le développement touristique du territoire
  - o renforcer et structurer l'offre touristique
    - hébergements : camping, hôtel, aire camping-car
    - équipements: halte fluviale, office de tourisme, ...
  - o créer et promouvoir des modes de déplacement et de découverte doux conciliant à la fois l'aménagement du territoire, la valorisation du patrimoine et le développement touristique durable :
    - voie verte,...

- Structurer et développer l'offre de service de garde pour la petite enfance et l'enfance
  - o Crèche
  - o Equipements périscolaires et extrascolaires, ...

**Priorité 3:**

- Organiser et améliorer de l'offre de Services Publics mutualisés
  - o Maisons de Services au Public
  - o Services sociaux, offre mutualisée– guichet unique
  - o Maison intercommunale des services
  
- Requalification d'espaces publics urbains (hors voirie)
  - o Aménagement centre-bourg

Le Contrat de Territoire sera probablement signé entre le Conseil Départemental du Doubs, la CC des 2 Vallées Vertes, les communes et les syndicats du territoire, avant la fin juin 2018.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, autorise le Maire à donner délégation au Président de la Communauté de Communes des deux Vallées Vertes (CC2VV) de toutes signatures pour le Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental du Doubs.

**2018/3/005 Informations diverses**

- **Cimetière**: le programme de réhabilitation du cimetière avec le Cabinet Elabor suit son cours. Néanmoins, il serait judicieux de prévoir le plus tôt possible, la réfection des murs « sud » et « ouest » du cimetière qui se dégrade plus rapidement que prévu.

**2018/3/006 Réhabilitation école primaire/périscolaire : adoption du plan de financement, phase 1 et phase 2 de l'opération. Demande de subvention DETR, phase 1**

La commune de 25340 pays de Clerval, par la délibération n° 2018/3/014 en séance du 13 avril 2018, après élaboration d'un APD sur l'ensemble de la réhabilitation du bâtiment scolaire et périscolaire, sis 29 rue porte de Chaux, a approuvé le plan de financement suivant :

- **EUROPE :**
  - FEDER : 142 472 euros
- **ÉTAT :**
  - DETR : 986 760 euros
  - CONTRAT DE RURALITÉ : 246 690 euros
- **CONSEIL RÉGIONAL :**
  - CADD : 99 980 euros
  - EFFILOGIS : 60 000 euros
- **CONSEIL DÉPARTEMENTAL :**
  - AMO : 9 990 euros
  - CONTRAT DE TERRITOIRE : 296 028 euros
- **Autres financeurs publics :**
  - CAF : 41 600 euros
  - SYDED :
    - Dotation aux équipements : 60 000 euros
    - Chaufferie : 30 000 euros
- **Fonds libres :** 493 380 euros

Compte-tenu du calendrier de réalisation du projet, il s'avère utile d'établir un phasage de cette opération sur les années 2018, 2019 :

- Phase 1 : année 2018
- Phase 2 : année 2019/2020

suivant le tableau estimatif tous corps d'états : APD, PHASES 1 et 2, ci-dessous :

TABLEAU ESTIMATIF TOUS CORPS D'ETATS: APD, PHASES 1 ET 2									
Projet global			Phase 1					Phase 2 (qualifications universitaires)	
N° ordre	Description	Montant total HT	% du projet global	Affectation en %		Montant HT		% du projet global	Montant HT
				Périscolaire	Scolaire	Périscolaire	Scolaire		
1	Travaux de maçonnerie	250 000	100	50	50	125 000	125 000	-	-
2	Menuiserie	40 000	100	80	20	32 000	8 000	-	-
3	Placards	75 000	0	0	100	-	-	100	75 000
4	Charpente-couverture-céramique	90 000	100	100	0	90 000	-	-	-
5	Menuiseries métalliques	175 000	40	50	50	87 500	87 500	40	320 000
6	Menuiseries bois/bois	192 500	40	50	50	96 250	96 250	40	335 000
7	Travaux peinture-serrures	400 000	40	50	50	200 000	200 000	40	240 000
8	Recherches de sols-fosse	134 500	40	50	50	67 250	67 250	40	83 000
9	Chauffage-séparation-solaires	443 000	50	50	50	221 500	221 500	50	443 000
10	Electricité-courants faibles	228 000	50	50	50	114 000	114 000	40	151 400
11	Plomberie	30 000	100	70	30	21 000	9 000	-	-
	<b>Total</b>	<b>2 018 000</b>				<b>1 009 000</b>	<b>1 009 000</b>		<b>1 013 280</b>
12	Coût des frais généraux	400 000	40	50	50	160 000	160 000	40	160 000
	<b>Total HT</b>	<b>2 418 000</b>				<b>1 169 000</b>	<b>1 169 000</b>		<b>1 173 280</b>
	<b>Total TVA</b>	<b>490 000</b>				<b>245 000</b>	<b>245 000</b>		<b>245 000</b>
	<b>Total TTC</b>	<b>2 908 000</b>				<b>1 414 000</b>	<b>1 414 000</b>		<b>1 418 280</b>
	démarrage des travaux		N° des travaux						
	Phase 1	Jan-18	001-18						
	Phase 2	Jan-20	002-20						

La phase 1, qui doit être engagée en 2018, concerne des travaux relatifs au scolaire et périscolaire à hauteur de 1 453 620 € HT.

La phase 2, qui doit être engagée en 2019/2020, concerne des travaux relatifs au scolaire à hauteur de 1 013 280 € HT.

Une demande de subvention DETR a été déposée pour la phase 1 au titre de l'appel à projet DETR 2018 et un nouveau dossier de demande de subvention DETR sera déposé pour la réalisation de la phase 2 lors de l'appel à projet DETR pour 2019.

Les plans prévisionnels de financement s'établiront selon le plan de financement réhabilitation école primaire ci-dessous :

### Plan de financement réhabilitation école primaire

		Phase 1	Phase 2	
REGION	FEDER	42 472 €	40 000 €	
	CADD	99 980 €	0 €	
	EFFILOGIS	50 000 €	10 000 €	
ETAT	DETR	480 000 €	300 000 €	
	Contrat de Ruralité / DSIL	276 000 €	225 000 €	
DEPARTEMENT	AMD	9 990 €	0 €	
	C@p2S	90 000 €	235 000 €	
CAF		41 600 €	- €	
SYDED	Rénovation/isolation	30 000 €	- €	
	Chaufferie	30 000 €	- €	
Sous-total		1 150 042 €	810 000 €	1 960 042 €
Fonds propres		303 578 €	203 280 €	506 858 €
TOTAL		1 453 620 €	1 013 280 €	2 466 900 €
Décomposition subventions				
Phase 1		1 150 042,00 €		79,12%
Phase 2			810 000,00 €	79,94%
TOTAL		1 960 042,00 €		79,45%

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- adopte :
  - L'opération
  - Le plan de financement de la phase 1 et de la phase 2
- sollicite l'attribution d'une subvention DETR pour la réalisation de la phase 1 du projet
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**2018/3/007 Achat par la commune de la parcelle boisée cadastrée ZO 26, « Les Moncey »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition de vente a été faite à la commune concernant la parcelle boisée cadastrée ZO 26 « Les Moncey », d'une superficie de 1 ha 90 a 76 ca, par M. MICHEL Claude, S.C.I. de la Scierie, 51 Grande Rue, 25430 Vellevans, pour la somme de 10 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

- émet un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle ZO 26 pour la somme de 10 000 euros
- confie le soin de rédiger l'acte notarié à Maître Frédéric CARTIER, notaire à 25340 Pays de Clerval
- autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

**Prochaine séance du conseil municipal :**

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.**

Le Maire,  
Georges GARNIER.

